

Fait à Fort-de-France, le 29 juillet 2022

*Courrier 2022-136*

**M. Gérard DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur et des**  
**Outre-mer**

*Objet : Déploiement par l'Etat d'une politique de lutte contre l'insécurité à hauteur de la gravité et de l'urgence de la situation martiniquaise*

Monsieur le Ministre,

Votre visite en Martinique au cours des prochaines semaines, annoncée suite à l'interpellation du député Johnny HAJJAR sur notre situation locale, constitue l'opportunité d'annonces fortes pour la protection des familles martiniquaises.

L'année 2022 risque en effet d'être celle de tous les records en matière d'insécurité en Martinique, avec 16 homicides commis par armes à feu, plus de deux tonnes de cannabis et de cocaïne saisies et 150 fusils d'assaut, armes automatiques, armes de guerre interceptés en provenance de Russie, du Brésil ou des Etats-Unis après avoir transité par le Venezuela.

Face à cette situation, la Collectivité de Martinique a réuni l'ensemble des élus le 8 juillet 2022 ainsi que des représentants de la société civile. L'objectif était de trouver, ensemble, les moyens d'action permettant de sortir la Martinique de la spirale de violences graves commises depuis le début de l'année. Plusieurs séances de travail ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé et à des propositions concrètes qui permettront d'alimenter un plan territorial de prévention qui fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Martinique dans les prochaines semaines.

D'ores et déjà, l'Assemblée de Martinique, réunie en sa séance du 28 juillet, a souhaité interpellier l'Etat sur un certain nombre de demandes clés, qu'il me revient de porter à votre connaissance :

- **L'installation de radars côtiers assurant la surveillance des eaux martiniquaises :** annoncée il y a 10 ans pour sécuriser les 47 640 km<sup>2</sup> de Zone Economique Exclusive (ZEE) autour de la Martinique, l'installation de radars côtiers doit permettre d'identifier chaque embarcation transitant par la ZEE martiniquaise ;

- **La réouverture du poste de Douane de Saint-Pierre** : depuis sa fermeture, la zone Nord Caraïbe ne faisant l'objet d'aucune présence douanière, les plaisanciers et voyageurs arrivant dans la baie ne sont pas contrôlés, de même que les marchandises qu'ils transportent ;
- **L'effectivité de l'installation d'un scanner mobile dédié au contrôle des flux de marchandises sur le Grand Port Maritime de Martinique** : entérinée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, l'installation de cet outil est toujours en incertaine. Ce scanner permettra un contrôle plus rapide et efficace des conteneurs sans nécessiter leur ouverture ;
- **La création de trois brigades mobiles de Gendarmerie supplémentaires aux Anses d'Arlet, au Morne-des-Esses et au Carbet** : ces brigades permettraient d'assurer une présence dissuasive des gendarmes dans ces communes rurales et balnéaires ;
- **La création d'une brigade de Gendarmerie à Sainte-Anne** : elle permettrait aux forces de l'ordre de couvrir un large territoire de 38 km<sup>2</sup>, comportant de nombreuses portes d'entrée sur l'extrême sud de la Martinique (plages, pontons, îlets) ;
- **Le renforcement des moyens humains réels et opérationnels des Douanes de la Martinique** :

Brigade de surveillance extérieure de Fort-de-France :

Principales missions	Contrôle postal, des croisières, des conteneurs au sein du port de commerce, contrôle des liaisons inter-îles Guadeloupe / la Dominique / Sainte-Lucie, contrôle routier dans le secteur Nord-Caraïbe.
Enjeux	<p>⇒ <b>Installation d'un scanner mobile pour le contrôle des flux de marchandises sur le Grand Port Maritime de Martinique.</b></p> <p>⇒ La mise en place de ce scanner mobile nécessitera la création de deux équipes de 6 agents ayant une certification dite « Camari », soit un total de 12 agents supplémentaires exclusivement mobilisés pour cette mission.</p>
Effectifs de référence actuel	28 agents
<b>Effectifs nécessaires</b>	<b>40 agents (soit 12 agents supplémentaires)</b>

Renforcement des effectifs de la Brigade de surveillance extérieure du Lamentin :

Principales missions	Contrôle des passagers et de leurs bagages au départ et à l'arrivée des vols commerciaux, contrôle du fret express, contrôle de la Zone d'Aviation Générale, contrôle de la zone de port COHE, contrôles conjoints avec les autres administrations régaliennes.
----------------------	---

Enjeux	<p>⇒ <b>Faire face à l'augmentation programmée du trafic aéroportuaire et assurer une surveillance renforcée de toutes les zones aéroportuaires.</b></p> <p>⇒ <b>Maintien des missions existantes</b> notamment à la Zone Aviation Générale.</p>
Effectifs de référence actuel	34 agents
<b>Effectifs nécessaires</b>	<b>50 agents (soit 16 agents supplémentaires)</b>

*Brigade de surveillance extérieure du Marin :*

Principales missions	Surveillance de la zone côtière sud, contrôle postal, contrôle des passagers et marchandises en provenance de Sainte-Lucie, contrôle de l'immigration inter-îles au Marin, contrôles conjoints avec les autres administrations régaliennes.
Enjeux	<p>⇒ <b>Mise en place de la mission de contrôle migratoire au Marin</b></p> <p>⇒ <b>Maintien et renforcement de la surveillance des zones côtières du sud</b>, zone de débarquement privilégiée des organisations criminelles opérants dans le trafic de stupéfiants et d'armes.</p>
Effectifs de référence actuel	24 agents
<b>Effectifs nécessaires</b>	<b>40 agents (soit 16 agents supplémentaires)</b>

*Brigade de surveillance extérieure de La Trinité :*

Principales missions	Contrôle postal, contrôle routier, contrôle des pêches, surveillance côtière de l'ensemble du territoire et contrôles conjoints avec les autres administrations régaliennes (police, gendarmerie, ONF, DEAL, affaires maritimes, DOD, SEJF, OFAST).
Enjeu	⇒ <b>Soutenir et intensifier l'activité de surveillance et de contrôle routier sur l'ensemble de la partie Nord de l'île depuis la fermeture de la Brigade des Douanes de St-Pierre.</b>
Effectifs de référence actuel	20 agents
<b>Effectifs nécessaires</b>	<b>30 gents (soit 10 agents supplémentaires)</b>

- **Le renforcement des autres moyens de contrôle en mer** : les produits stupéfiants étant acheminés par *go-fast* depuis les îles voisines, les forces de sécurité doivent être dotées de moyens d'interception plus rapides et légers ;
- **L'acquisition de matériel supplémentaire davantage adapté aux réalités climatiques et aux enjeux sécuritaires martiniquais** par la prise en compte d'un cahier des charges rédigé localement ;

- **Le renforcement de la coopération opérationnelle entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure** grâce à la mise en œuvre de l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et la Police nationale, les Douanes et la Gendarmerie ;
- **Le renforcement de la présence policière dans les quartiers classés Zone de Sécurité Prioritaires, particulièrement à Fort-de-France et au Lamentin** : la lutte contre la délinquance et la criminalité organisée nécessite de remettre en place une politique de sécurité du quotidien, au plus près de la population ;
- **Le renforcement des moyens humains au Centre pénitentiaire de Ducos** :
  - o 35 surveillants / brigadiers
  - o 5 premiers surveillants / majors
  - o 15 Conseillers pénitentiaires d'Insertion et de Probation ;
- **L'augmentation des places en cellules disciplinaires et en cellules d'isolement** : actuellement, le Centre Pénitentiaire de Ducos dispose de 10 places en cellules disciplinaires et de 11 places en cellules d'isolement. Ces capacités sont structurellement insuffisantes au regard de la compétence Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) du territoire ;
- **La création d'un Pôle de Sécurité pénitentiaire de Martinique** : ce Pôle assurerait une mission de maintien de l'ordre, notamment lors des fouilles ponctuelles, des extractions médicales, judiciaires, des transfèvements administratifs inter-régionaux (Martinique-Guadeloupe-Guyane et Hexagone) ou en cas de mutinerie, etc. ;
- **La création d'une base cynotechnique Antilles – Guyane** permettant d'accentuer les contrôles et fouilles à l'entrée et au sein du CP de Ducos ;
- **La création d'une Unité Hospitalière spécialement aménagées (UHSA) et d'une Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (UHSI)** : implantées au sein d'un établissement de santé, sécurisées par l'administration pénitentiaire, ces unités assurent la sécurité du personnel médical et des patients par la collaboration étroite les personnels pénitentiaires, les policiers et les gendarmes afin d'éviter tout incident (évasion, agression).

Il est nécessaire que l'Etat prenne pleinement en compte notre réalité. La Martinique est aujourd'hui au cœur d'un marché de l'illicite en pleine explosion dans de nombreux pays de la zone, dont le Venezuela déstabilisé par un crise politique et sociale.

Cette réalité doit peser dans l'évaluation des besoins réels des forces de police, de gendarmerie et des douanes présentes sur le territoire. Ce constat appelle à revoir et à déconstruire les ratios et statistiques utilisés dans l'évaluation des besoins martiniquais en termes d'effectifs et de matériels : nous ne pouvons appliquer à nos territoires les mêmes principes de calcul que ceux de l'Hexagone.

Je vous appelle donc, Monsieur le Ministre, à prendre la gravité de la situation et les mesures exceptionnelles qui s'imposent. D'ici à votre venue, je vous prie de croire à l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Archalement*

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique  
Le Président du Conseil Exécutif  
de la Collectivité Territoriale de Martinique

Serge LETCHIMY

